



Refus de regroupement familial

Par **Polygone**, le 25/11/2007 à 21:21

Bonsoir,

J'aimerais bien avoir l'avis des internautes et éventuellement m'aider.

J'ai demandé pour mon épouse le bénéfice du regroupement familial, nous nous sommes mariés en début 2007. J'ai eu un refus au motif que l'aération de la salle d'eau ne donne pas sur l'extérieur mais sur la cuisine qui elle même est tres aérée!!!

Je suis un cadre qui travaille dans une grosse boite francaise d'ingenierie, je suis propriétaire d'un appartement de 40 m2 situé un "beau" arridonssiment de paris, et je suis en France depuis 15ans!

Merci de votre aide

Par **Emmanuelle CERF**, le 26/11/2007 à 20:22

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre demande.

Sachez qu'il est possible d'exercer un recours contentieux à l'encontre d'une décision administrative sous réserve de bien respecter les délais.

C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.

Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.

Cordialement.

Emmanuelle CERF
Avocat au Barreau de Paris
62 rue de Caumartin - 75009 Paris
Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70
www.avocat-cerf.com